

Leçon 3 : Les ordres de gouvernement au Canada



QUESTIONS GUIDES

1 Quel rôle le gouvernement joue-t-il dans ma vie?

2 Comment le gouvernement est-il organisé au Canada?

APERÇU

Les gouvernements prennent des décisions et adoptent des lois qui ont une incidence sur nos vies.

Dans la première partie de la leçon, les élèves discuteront du besoin d'avoir des règles, des lois et des services dans une communauté. À l'aide de différents outils multimédias, ils analyseront ensuite les différents ordres de gouvernement au Canada.

Dans la deuxième partie, les élèves examineront les responsabilités de chaque ordre de gouvernement et joueront à un jeu de cartes pour tester et renforcer leurs connaissances. Dans la section « Consolidation des acquis », les élèves devront créer un journal visuel pour montrer le rôle des gouvernements dans leur vie quotidienne.

OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE

À la fin de cette leçon, les élèves pourront :

- expliquer l'importance d'un gouvernement;
- comprendre que les gouvernements sont constitués de personnes élues;
- définir les rôles et les responsabilités qui sont associés aux différents ordres de gouvernement au Canada;
- analyser le rôle direct du gouvernement dans leur vie.

Astuces pédagogiques

- Vous pouvez adapter et combiner les activités selon les besoins de votre classe.
- La leçon comporte deux parties (30 à 35 minutes chacune); les activités peuvent être réparties sur plusieurs périodes de cours.
- Lorsque vous traitez en classe de concepts plus abstraits comme celui de député ou d'ordre de gouvernement, utilisez des images pour donner aux élèves un point de référence tout au long de la leçon.
- Si vous enseignez dans une communauté autochtone, vous pouvez vous référer aux structures de gouvernance autochtones dans votre communauté et ajouter les informations au Diaporama 3.

Matériel

- Vidéo « Les ordres de gouvernement »
- Diaporama 3
- Document 3.1
- Jeu de cartes (Activité 3.2) pour chaque groupe
- Tous les documents en format numérique, les vidéos et les diaporamas sont disponibles au voteetudiant.ca/canada sous *Ressources pédagogiques*.

PREMIÈRE PARTIE

Introduction

Invitez les élèves à utiliser le protocole « Pense-Parle-Partage » afin de discuter de l'importance de la mise en place de lois, de règles et de services dans une communauté.

Questions guides :

- Quels types de règles et de lois sont nécessaires pour les personnes vivant dans une communauté? (*p. ex. le code de la route, le port de la ceinture de sécurité, les lois sur le port du casque à vélo, les lois contre le vol ou l'intrusion, les lois sur la vie privée, les lois contre les mauvaises pratiques commerciales, les lois contre la violence ou la destruction de biens.*)
- Quels types de services sont essentiels dans une communauté? (*p. ex. l'éducation et les écoles, les soins de santé et les hôpitaux, la police, les pompiers, l'eau potable, le traitement des eaux usées, les bibliothèques.*)

Notions essentielles

1. Créez un tableau à l'aide d'un grand papier ou carton ou d'un outil en ligne. Il devra comporter trois sections : « Connaissances actuelles », « Nouvelles connaissances » et « Connaissances erronées ».
2. Demandez aux élèves ce qu'ils savent déjà à propos des gouvernements et des personnes dirigeantes au Canada.
 - Qui est chargé d'élaborer les lois au Canada?
 - Comment fonctionne notre système gouvernemental?
 - Quelles sont les tâches ou les responsabilités des membres du gouvernement?

Inscrivez chacune des affirmations données par les élèves sur une note autocollante et placez-les dans la colonne « Connaissances actuelles ». Ajoutez toutes les affirmations des élèves, même celles que vous savez fausses. Les connaissances erronées seront examinées à la prochaine étape.

3. Montrez la vidéo « Les ordres de gouvernement » aux élèves et présentez-leur les ordres de gouvernement (fédéral, provincial/territorial et municipal).
4. À l'aide du Diaporama 3, passez en revue la structure des gouvernements au Canada. Questions guides :
 - Qu'est-ce qu'une démocratie représentative?
 - Quels sont les ordres de gouvernement au Canada? Quelles sont les autres formes de gouvernance qui existent?
 - Pour chaque ordre de gouvernement, comment appelle-t-on les personnes élues?
 - Pour chaque ordre de gouvernement, comment appelle-t-on les personnes dirigeantes?
 - Comment les responsabilités sont-elles réparties entre les différents ordres de gouvernement?

- Invitez les élèves à résumer ce qu'ils ont appris et à ajouter des notes sur le tableau dans la colonne « Nouvelles connaissances ». Passez en revue les affirmations des élèves se trouvant dans la colonne « Connaissances actuelles » afin de détecter toute information qui pourrait être inexacte ou erronée. Si vous déterminez qu'une information est inexacte, déplacez la note autocollante vers la section « Connaissances erronées » et expliquez comment la corriger ou la présenter de façon plus précise sur une note autocollante de couleur différente. Collez cette nouvelle note autocollante sur l'ancienne.

NOTES POUR LE PERSONNEL ENSEIGNANT :

- Pour les affirmations que vous ajoutez dans la colonne « Nouvelles connaissances », utilisez une couleur de note autocollante différente de celles des affirmations dans la colonne « Connaissances actuelles ».
- Si un apprentissage s'appuie sur une connaissance actuelle, déplacez la note autocollante correspondante vers la section « Nouvelles connaissances » et attachez-y une nouvelle note autocollante avec le nouvel apprentissage.

DEUXIÈME PARTIE

Activités

- Expliquez aux élèves que chaque ordre de gouvernement a ses propres responsabilités (p. ex. le gouvernement fédéral est responsable de la défense nationale). Soulignez le fait que les gouvernements travaillent ensemble sur un certain nombre de questions. Par exemple, ils se répartissent les différents aspects d'un enjeu, ou un ordre de gouvernement fournit des fonds à un autre pour certains services (p. ex. le transport public).
- Demandez aux élèves, en grand groupe ou en équipe de deux, de passer en revue la répartition des responsabilités entre les trois ordres de gouvernement. Encouragez-les à poser des questions sur les services qu'ils ne connaissent ou ne comprennent pas (Document 3.1).
- Répartissez les élèves en équipe de deux ou en petits groupes et distribuez à chaque groupe un jeu de cartes (Activité 3.2). Demandez aux élèves de distribuer les cartes, face cachée, au sein de leur groupe. À tour de rôle, les élèves lisent la responsabilité inscrite sur une de leur carte et laissent les autres deviner le ou les ordres de gouvernement qui s'en occupent. La première personne à répondre correctement gagne la carte. À la fin, comptez le nombre de cartes de chaque élève.

Consolidation des acquis

Demandez aux élèves de tenir un « journal » ou de créer une bande dessinée portant sur le rôle du gouvernement dans leur vie quotidienne. Les élèves peuvent utiliser un diaporama, une feuille de papier ou une application en ligne. Voici les étapes à suivre :

- Identifiez quatre ou cinq de vos activités dans lesquelles les gouvernements du Canada jouent un rôle.
- Dessinez, prenez une photo ou trouvez une image pour représenter l'activité.
- Rédigez une légende pour indiquer le ou les ordres de gouvernement et le domaine de responsabilité. Vous pouvez vous référer au Document 3.1.

Pour Aller Plus Loin

Demandez aux élèves d'identifier un problème qui les préoccupe dans leur communauté. Demandez-leur de trouver le ou les ordres de gouvernement responsables de cet enjeu et de contacter la personne appropriée (il peut y en avoir plusieurs) pour lui faire part de leurs préoccupations. Cette démarche peut être effectuée par courriel ou en envoyant une lettre.

Suivi de l'apprentissage

SECTION	QUESTIONS GUIDES POUR LE PERSONNEL ENSEIGNANT
Introduction	<ul style="list-style-type: none"> Est-ce que les élèves peuvent identifier des règles, des lois et des services essentiels? Peuvent-ils expliquer l'importance d'un gouvernement?
Notions essentielles	<p>Est-ce que les élèves</p> <ul style="list-style-type: none"> posent des questions sur les ordres de gouvernement? partagent leurs nouvelles connaissances? Peuvent-ils déceler les erreurs dans leurs connaissances antérieures?
Activités	<p>Est-ce que les élèves</p> <ul style="list-style-type: none"> posent des questions sur les différentes responsabilités des gouvernements? peuvent identifier des domaines où les responsabilités sont partagées? peuvent trouver l'ordre de gouvernement pour les exemples du jeu de cartes?
Consolidation des acquis	<ul style="list-style-type: none"> Est-ce que les élèves peuvent trouver l'ordre de gouvernement et le domaine de responsabilité liés à leurs activités quotidiennes ?

Mesures de soutien et d'adaptation

Plans pédagogiques individuels	<p>Modifications</p> <ul style="list-style-type: none"> Donnez des exemples ou des images de différentes responsabilités (p. ex. la défense - des soldats). Présentez la vidéo « Les ordres de gouvernement au Canada » avant d'entamer les discussions en classe et les activités <p>Enrichissement</p> <ul style="list-style-type: none"> Demandez aux élèves de rechercher des informations et/ou des images pour chaque ordre de gouvernement, tels que la cheffe ou le chef du gouvernement, la personne élue au niveau local et le nom et l'emplacement du parlement ou de l'assemblée législative.
Apprenantes et apprenants de la langue française	<ul style="list-style-type: none"> Fournissez des exemples ou des images pour chaque domaine de responsabilité. Demandez à des élèves qui sont à l'aise avec le français de décrire dans leurs propres mots les responsabilités aux apprenantes et apprenants de la langue. Activez les sous-titres des vidéos.
Pédagogie inclusive	<ul style="list-style-type: none"> Examinez les données démographiques d'un ou de plusieurs groupes de personnes élues et discutez de la nécessité d'une plus grande diversité en politique. Discutez des enjeux précis de votre communauté et faites des liens avec les ordres de gouvernement. Passez en revue la structure de gouvernance d'une communauté autochtone que vos élèves connaissent.
Mesures d'accessibilité et d'adaptation	<ul style="list-style-type: none"> Le jeu de cartes de la section « Activités » peut être réalisé par le biais d'une plateforme en ligne (p. ex. Kahoot, Google Forms). L'image ou le contenu de la section « Consolidation des acquis » peuvent être créés et partagés dans un format numérique.

MISE EN CONTEXTE POUR LE PERSONNEL ENSEIGNANT

Le Canada est à la fois un État fédéral, une démocratie parlementaire et une monarchie constitutionnelle.

Un **État fédéral** rassemble différents groupes politiques en un gouvernement central (fédéral), chargé des enjeux nationaux, ainsi que plusieurs gouvernements locaux (provinciaux et territoriaux) qui sont chargés des enjeux locaux.

La séparation des pouvoirs repose sur le principe de subsidiarité, selon lequel la gestion d'un dossier est confiée à l'ordre de gouvernement qui en est le plus proche. La répartition des responsabilités est définie aux articles 91 à 95 de la Loi constitutionnelle de 1867.

Le **gouvernement fédéral** est responsable de l'ensemble du pays et de tous dossiers d'intérêt national et international, comme l'armée, les relations avec d'autres pays, le commerce international, la monnaie et la devise, la pêche et les océans, le droit criminel et la sécurité publique.

Les **gouvernements provinciaux et territoriaux** sont responsables des questions qui relèvent de leur propre province ou territoire, y compris l'éducation, les soins de santé, le bien-être social, le transport et les routes.

Les **administrations municipales et locales** se voient attribuer leurs pouvoirs par leur gouvernement provincial ou territorial respectif. Elles sont responsables d'enjeux locaux comme la collecte des ordures et le recyclage, le transport en commun, les parcs municipaux et les loisirs.

La plupart des communautés de Premières Nations, d'Inuits et de Métis ont leur propre système de gouvernance. Ces conseils ou gouvernements partagent certaines responsabilités avec le gouvernement provincial ou territorial ou le gouvernement fédéral.

Sur certains enjeux, les différents ordres de gouvernement sont appelés à travailler ensemble et partagent des responsabilités. Par exemple, le gouvernement fédéral, les gouvernements provinciaux et les administrations municipales sont tous responsables de l'environnement. Le gouvernement fédéral applique la Loi canadienne sur la protection de l'environnement et réglemente les cours d'eau qui servent pour la pêche et le transport maritime. Les gouvernements provinciaux réglementent l'aménagement du territoire, l'exploitation minière, le secteur manufacturier et les émissions nocives. Les autorités municipales sont chargées du zonage, de la collecte des ordures et du traitement des eaux usées.

Chaque ordre de gouvernement est constitué de personnes élues qui représentent la population de leur secteur (circonscriptions, quartiers, municipalités). Ces personnes sont nos **représentantes élues et représentants élus**. Elles se chargent de proposer, d'étudier, de débattre et de voter des projets de loi ainsi que d'examiner les enjeux soulevés par leurs électrices et électeurs.

Au niveau fédéral, on appelle les personnes élues **députées fédérales et députés fédéraux**. Dans les provinces et les territoires, l'appellation varie. On les appelle **députées provinciales et députés provinciaux**, membres de l'Assemblée nationale, députées à l'Assemblée législative, ou encore députés à la Chambre d'assemblée. Au sein des administrations municipales, on les désigne sous le nom de **conseillères et conseillers**.

La plupart des personnes élues aux niveaux fédéral et provincial appartiennent à un **parti politique**. Un parti politique est un groupe de personnes partageant une vision et une idéologie politique similaire et dont l'intention est d'accéder au pouvoir. Dans la plupart des municipalités, ainsi qu'au niveau territorial dans les Territoires du

Nord-Ouest et au Nunavut, il n'y a pas de partis politiques.

La ou le chef des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux est appelé **première ou premier ministre**. Ce rôle est généralement endossé par la ou le chef de parti qui obtient le plus de sièges au parlement ou à l'assemblée législative. De ce fait, la première ou le premier ministre n'est pas élu directement par la population.

Les chefs des administrations municipales sont appelés **maresse et maire, préfètes et préfets, ou encore présidentes et présidents de conseil**. Ces personnes sont généralement élues directement par la population.

En tant que **monarchie constitutionnelle**, la ou le chef d'État du Canada est **une reine ou un roi** héréditaire qui règne conformément à la Constitution. Le roi est représenté au Canada par la **gouverneure générale**, qui a été nommée par le souverain sur recommandation du premier ministre. Dans les dix provinces, c'est la **lieutenante-gouverneure ou le lieutenant-gouverneur** qui représente le roi. Elle ou il est nommé par la gouverneure générale, sur recommandation du premier ministre. Les personnes qui représentent la reine ou le roi au Canada et dans les provinces sont habituellement nommées pour des mandats de cinq ans.

Dans les trois territoires, les **commissaires territoriaux** jouent un rôle similaire à celui de lieutenant-gouverneur, mais représentent le gouvernement fédéral plutôt que le roi. Il n'y a pas non plus de personne représentant le roi dans les administrations municipales et locales.